



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 19 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MIMES BATUT - BERBIE (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BARBERA - BENAZECH - BERMOND (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DUVAL - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER.

N° 2019/21

Objet : Administration : modification de la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles « Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées » et « Création, aménagement et entretien de la voirie »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017 portant modification des Statuts de la CCLPA,

Vu la délibération n°2017/74 en date du 20 juin 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la CCLPA,

Vu la délibération n°2018/02 en date du 30 janvier 2018 portant modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » et notamment la liste des voies annexée,

Vu la délibération n°2018/111 en date du 27 novembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »,

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de modifier la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles « Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées » et « Création, aménagement et entretien de la voirie ».

Concernant la compétence « Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées », Monsieur le Président indique que cela concerne l'ajout d'un nouveau sentier : « Sentier des Coteaux » : Départ Parking de la Mairie - Commune de Saint-Julien du Puy

Concernant la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie », la modification porte sur la liste de la voirie, jointe en annexe. Monsieur le Président en fait lecture.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées » et la modification de la liste de la voirie annexée de la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Création, extension, entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées » comme détaillée ci-dessus,
- approuve la liste de la voirie d'intérêt communautaire modifiée, comme jointe en annexe,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 21 mars 2019.



Le Président,

Raymond GARDELLE

